

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le « BSV Adventices » disponible *via* le lien : <http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices.html>

## RESEAU 2017- SEMAINE 35

Pour la période du 24 au 29 août (semaine 35), **51 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre-Val de Loire.

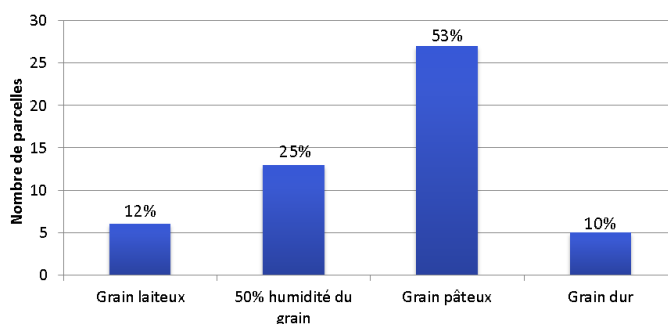
## STADES DU MAÏS

[Rappel des stades de sensibilité aux principaux ravageurs et maladies.](#)

La majorité des parcelles a dépassé le stade **50% d'humidité du grain (88%)**. Les parcelles les moins avancées sont au stade grain laiteux.

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe ([Stades des parcelles référencées en semaine 35](#)).

Stade des parcelles de maïs observées  
Semaine 35



## PYRALES

### Suivi des vols

La surveillance actuelle consiste à détecter un second vol significatif, caractéristique de l'espèce bivoltine (deux vols dans la même campagne). Cette semaine, sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire, **32 pièges** ont été relevés pour un total de **74 pyrales** capturées, soit une moyenne de **2,3 papillons/piège** (cf. [carte présentant les relevés des pièges pyrale de la semaine 35 en annexe](#)).

L'intensité des vols est variable selon les secteurs (graphique ci-après) :

Beauce et Perche : **2,5 papillons/piège.**

En Champagne berrichonne : **3,5 papillons/piège.**

Dans le Gâtinais : **0,8 papillons/piège.**

En Sologne - Val de Loire : **2,7 papillons/piège.**

En Touraine : **0,3 papillons/piège.**

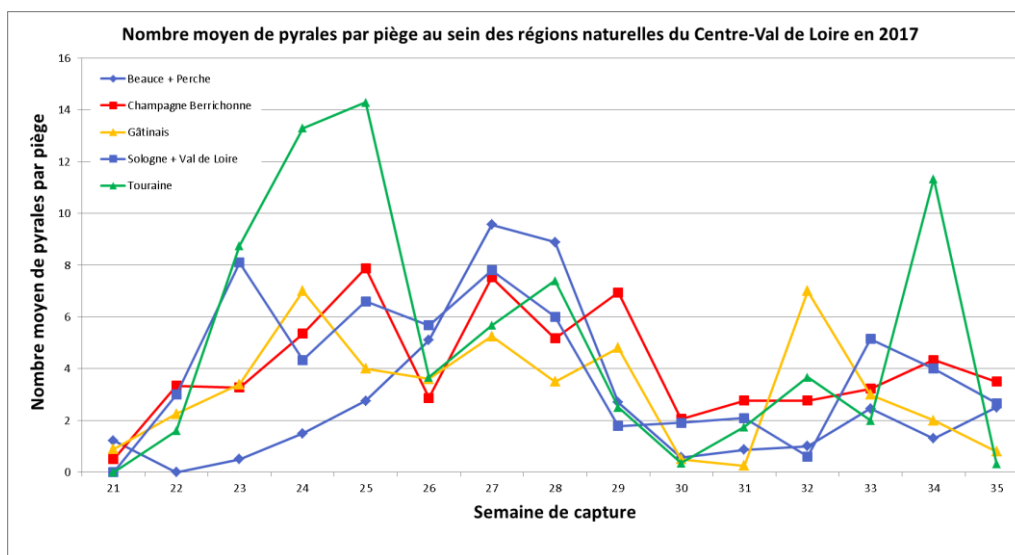


Pyrale adulte

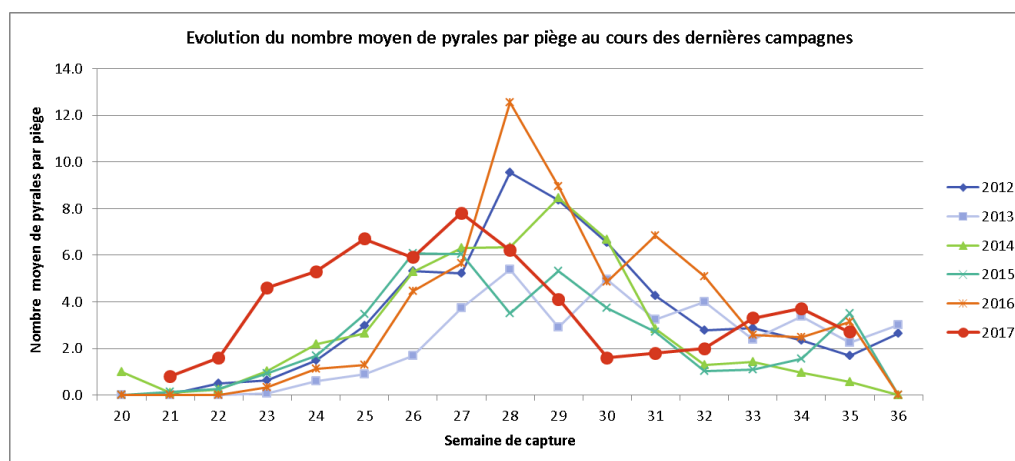
Bulletin rédigé par ARVALIS - Institut du végétal avec la participation de la FDGEDA du Cher et à partir des observations réalisées cette semaine par : AGRIDIS LEPLATRE SA, ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL, ASTRIA BASSIN PARISIEN, AXEREAAL, CA 18, CA 28, CA 36, CA 37, CA 41, CA 45, EARL GENI, FDGEDA DU CHER, FREDON CENTRE, UCATA

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.



Depuis la semaine dernière, les vols ont diminué sur l'ensemble des secteurs, excepté en Sologne et dans le Val de Loire.



Au niveau régional, le nombre de vols a diminué pour atteindre un niveau comparable à celui des campagnes antérieures.

**Cette semaine, aucune nouvelle ponte n'a été signalée.**

## Dégâts

Des dégâts sont signalés sur 15 parcelles :

Département	Commune	% plantes avec limbes en coup de fusil	% plantes attaquées
18	VILLENEUVE-SUR-CHER	1	
18	SAINTE-SOLANGE	3	
28	ALLAINES-MERVILLIERS		2
28	CONIE-MOLITARD		4
28	CORMAINVILLE		4
36	SAINTE-FAUSTE	4	
36	JEU-LES-BOIS	1	
36	COINGS	3	
37	NOYANT-DE-TOURAINES		28
37	LA CELLE-SAINT-AVANT		36
41	COURBOUZON		4
41	SAVIGNY-SUR-BRAYE		13
45	FEROLLES		10
45	BACCON		3
45	BUCY-SAINT-LIPHARD		4

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

## SESAMIE

Sur 5 pièges relevés, **1 sésamie** (*Sésamia nonagrioides*) a été capturée dans le 45 (Corbeilles). Dans le piège lumineux situé dans le 41 (Tripleville), 4 papillons ont été recensés.



Crédit photo :  
ARVALIS – Institut du végétal

## PUCERONS

### Metopolophium dirrhodum :

1 signalement dans le 45 avec un maximum de 10 pucerons par plante. **Le seuil n'est pas atteint**

Tous stades 

### Sitobion avenae :




1 parcelle signalée dans le 45 avec un maximum de 10 pucerons par plante. **Le seuil n'est pas atteint.**

Tous stades 

### Rhopalosiphum padi :

Signalements sur 12 parcelles réparties sur l'ensemble de la région. Pour la moitié d'entre elles, le pourcentage d'épis colonisés varie de 2 à 15 % tandis que l'autre moitié est atteinte à hauteur de 20 à 60% des épis. **Le seuil de nuisibilité est atteint.**

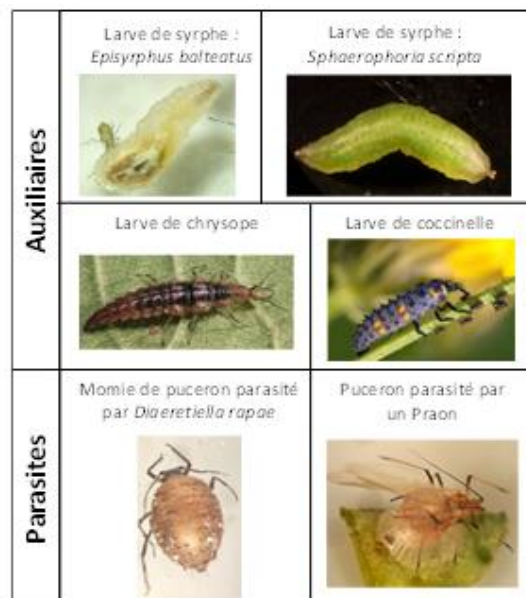
A partir de la sortie des panicules 

ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<p><i>Metopolophium dirrhodum</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle <b>Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées.</b> Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante</li> <li>Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante</li> <li>Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante</li> <li>Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante</li> </ul> <p><b>Observez la face inférieure des feuilles</b></p>
<p><i>Sitobion avenae</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirrhodum</i> essentiellement par la <b>couleur noire de ses cornicules.</b></p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
<p><i>Rhopalosiphum padi</i></p> 	<p>Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une <b>zone rougeâtre</b> foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>	<p>Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.</p>

## AUXILIAIRES

Les auxiliaires et parasites de pucerons peuvent être présents naturellement dans les parcelles et limiter les populations de pucerons. **Leur signalement a fortement augmenté depuis la semaine dernière et leur activité a été détectée dans 11 parcelles :**

Auxiliaires	% plantes	Nb de parcelles	Départements
Coccinelles - Adultes	5%	9	28, 41, 45
Coccinelles - Larves	11%	3	45
Chrysopes - Œufs	7%	3	28, 41, 45
Syrphes - Larves et pupes	2%	4	37, 41, 45



Crédits photos : Arvalis-Institut du Végétal

## CHARBONS

### Charbon commun :

Le charbon commun (*Ustilago maydis*) est une des maladies les plus banales du maïs. Il s'installe à la moindre blessure (due à la grêle, aux attaques d'oscinies ou aux passages d'outil) mais aussi en cas de stress hydrique sévère. Cette maladie n'est que rarement dommageable. Elle se caractérise par le **développement de tumeurs charbonneuses recouvertes d'une enveloppe blanche** sur :

- Les organes jeunes en croissance
- Les apex dont les cellules sont en phase de multiplication
- Les inflorescences mâles et femelles (fréquent)
- Les feuilles et tiges au niveau des bourgeons auxiliaires
- Les épis

Avec l'évolution de la maladie, **les membranes peuvent disparaître et entraîner une confusion avec le charbon des inflorescences, ou charbon nu.**

Cette semaine, des symptômes sont recensés sur 11 parcelles situées majoritairement au nord de la Loire.

Niveau de risque :



Charbon commun

### Charbon des inflorescences ou charbon nu :

Moins fréquent mais plus nuisible, le charbon nu (*Sphacelotheca reiliana*) se distingue du charbon commun par **l'absence de membrane grise entourant les spores**, qui sont alors en contact avec l'extérieur, **une localisation exclusivement limitée aux organes floraux et une absence totale de grains sur l'épi.**

Pas de signalement de charbon des inflorescences cette semaine.

Niveau de risque :

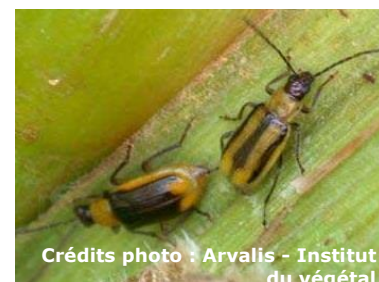


Charbon des inflorescences ou charbon nu

## CHRYSOMELES

La chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) - insecte invasif originaire d'Amérique implanté en Europe Centrale, Italie et plus récemment en Alsace ou Rhône Alpes - **n'est plus un organisme de quarantaine depuis 2014**. Les parcelles sur lesquelles l'insecte est détecté ne sont donc plus soumises à des mesures de lutte, de surveillance, d'éradication ou de confinement obligatoires.

Ce sont les larves qui provoquent les dégâts les plus dommageables : attaques par foyers ou taches dans les parcelles, racines coronaires dévorées, verse végétative typique avec symptôme en col-de-cygne, épis lacuneux qui sont souvent un signe de stress hydrique provoqué par l'absence de racine. Les adultes peuvent aussi provoquer des dommages : avant le stade floraison, les adultes se nourrissent de la cuticule des feuilles. Ensuite, ils se nourrissent des soies, de pollen, voire des grains au sommet de l'épi. On peut observer des bandes plus ou moins larges et décolorées sur les limbes des feuilles, des soies coupées, des grains creusés.




Crédits photo : Arvalis - Institut du végétal

### Contexte d'observation

Ce ravageur est suivi dans le cadre du BSV comme les autres bio-agresseurs du maïs. Une des missions du réseau est de surveiller l'apparition hypothétique de l'insecte en Région Centre-Val de Loire. Dans ce but, un réseau de piégeage avec relevés hebdomadaires a été mis en place. Cette semaine, sur 45 pièges relevés, **aucune chrysomèle** n'a été détectée.

## AUTRES OBSERVATION


Signalement d'**acariens** sur 8 parcelles dans le 28, le 41 et le 45 (jusqu'à 70% de plantes atteintes).



ÉCOPHYTO  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

**Les abeilles butinent, protégeons-les !**

***Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires***



1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.





Abonnez-vous **gratuitement**  
aux BSV de la région Centre

<http://bsv.centre.chambagri.fr>

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

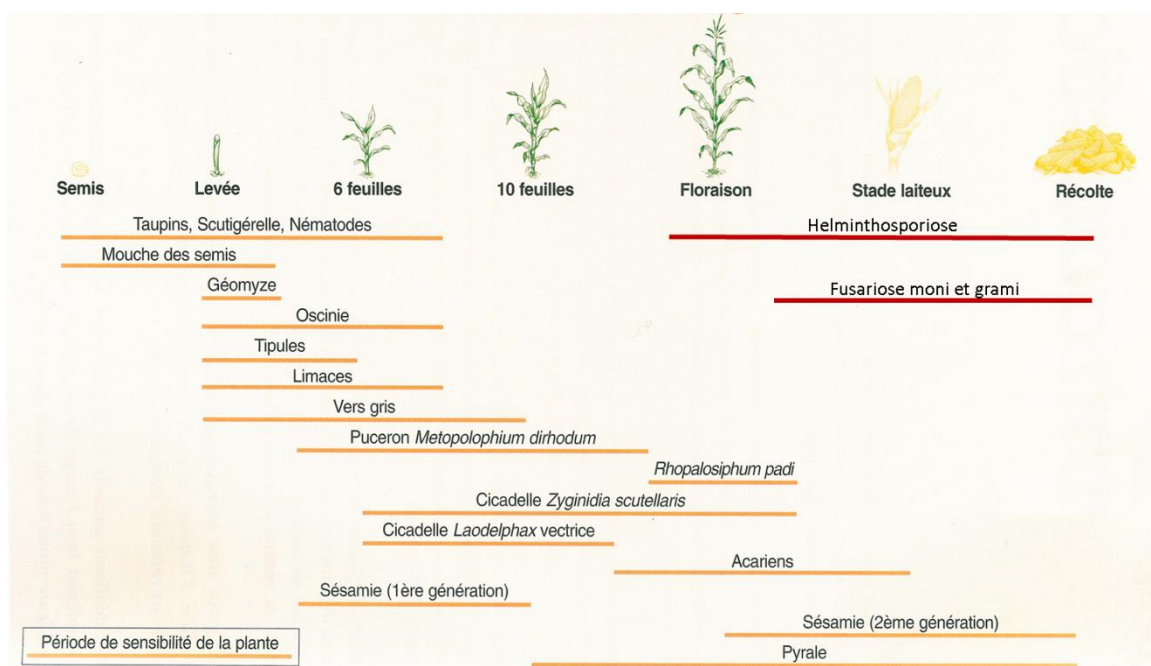
Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

## Prochain message :

**Bilan de la campagne maïs à l'automne 2017, à l'issue du suivi chrysomèles et des comptages larvaires de pyrales permettant d'évaluer l'infestation pour l'année en cours et le niveau de risque pour 2018.**

## Annexes

### RAPPEL DES STADES DE SENSIBILITE AUX PRINCIPAUX RAVAGEURS ET PRINCIPALES MALADIES

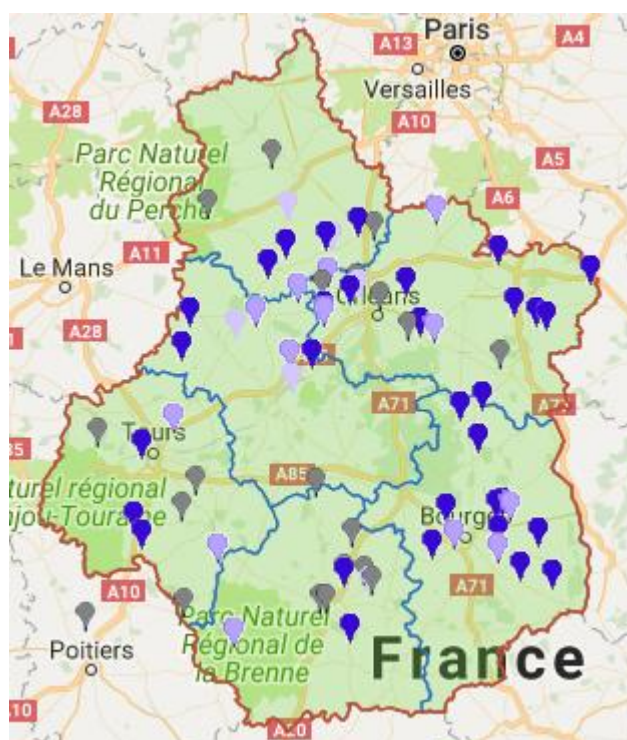


Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

## STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 35



- = Grain laiteux
- = 50% d'humidité
- = Grain pâteux à dur
- pas d'info

Retour

[Stades des maïs](#)

## RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 35



- = 0
- 1 à 5
- 6 à 10
- 11 à 15
- pas d'info

Retour

[Pyrales](#)

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.